



23 SEP. 2010

COMMUNE DE SOUBISE (17)

PLAN LOCAL D'URBANISME
5-1 Servitudes d'utilité publique

Révision générale le 20 février 2008
Modification n°1 le 22 septembre 2008
Révision simplifiée n°1 le 14 septembre 2010
Modification n°2 le 14 septembre 2010

Vu pour être annexé à
la délibération du 14 septembre 2010

Monsieur le Maire :

D. CRATELIER



COMMUNE DE SOUBISE
PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision prescrite le 14 septembre 2005
Projet approuvé le 20 février 2008
5.1 Servitudes d'utilité publique

Modification



RECU

23 SEP. 2010

Commune de SOUBISE – 17429

Code	Libellé servitude type	Acte création	Textes législatifs	Gestionnaire
AC1	Servitude de protection des monuments historiques - fontaine de La Rouillasse ISMH (périmètre de protection modifié)	28.10.1996 (13.04.2008)	Art. 1 à 5 loi du 31.12.1913 modifiée	SDAP
AC1	Servitude de protection des monuments historiques - deux dolmens classés MH (périmètre de protection modifié)	AP du 02.09.1938 (13.04.2008)	Art. 1 à 5 loi du 31.12.1913 modifiée	SDAP
AC1	Servitude de protection des monuments historiques - ancienne seigneurie de Rohan (parties) inscrite MH (périmètre de protection modifié)	AP du 08.12.1928 (13.04.2008)	Art. 1 à 5 loi du 31.12.1913 modifiée	SDAP
AC1	Servitude de protection des monuments historiques – église inscrite inv.suppl. MH	27.05.2009	Art. 1 à 5 loi du 31.12.1913 modifiée	SDAP
EL3	Servitude de halage et marchepied – La Charente du pont suspendu à la mer	DT du 31.07.1959	Art. 15, 16 et 28 du Code du domaine public fluvial.	DDTM
I4	Lignes de distribution énergie électrique		Art. 12 et 12 bis loi du 15 juin 1906 modifiée	EDF
PT1	Servitude de protection des centres radioélectriques contre les perturbations Station hertzienne Rochefort – CT	DT du 09.06.1989	Art. L.57 à L.62-1 du Code des P et communications électroniques	DRT/PC
PT1	Servitude de protection des centres radioélectriques contre les perturbations -centre de réception de Rochefort-Saint-Agnant BA 721	DT du 06.10.1993	Art. L.57 à L.62-1 du Code des Postes et communications électroniques	SLI/BA 721
PT1	Servitude de protection des centres d'émission contre les perturbations électro-magnétiques -Aérodrome Rochefort Saint Agnant	DT du 28.08.1985	Art. L.57 à L.62-1 du Code des P et communications électroniques	DDEA/BA
PT2	Servitude de protection des centres radioélectriques contre les obstacles-centre d'émission exploité par l'État protection contre les obstacles BA 721	DT du 26.10.1993	Art. L.54 à L.56-1 du Code des P et communications électroniques	DDEA/BA
PT2	Servitude de protection des centres radioélectriques contre les obstacles-liaison hertzienne Hourtin CFM/ Rochefort CEAN	DT du 12.05.1982	Art. L.54 à L.56-1 du Code des P et communications électroniques	AM/DTM Lorient
PT2	Servitude de protection des centres radioélectriques contre les obstacles-Rochefort	DT du 12.05.1982	Art. L.54 à L.56-1 du Code des P et communications électroniques	EID Limoges
PT2	Servitude de protection des centres radioélectriques contre les obstacles- St Agnant Rochefort aérodrome	14.03.1991	Art. L.54 à L.56-1 du Code des P et communications électroniques	DDEA/BA
T5	Servitude de dégagement - aérodrome de Saint-Agnant	AM du 25.09.1977	Art. L 281.1 du Code de l'aviation civile	DDEA/BA